



Dans ce numéro

Février 2021

L'ECHO DE CHASSORS

<i>Le Mot du Maire</i>	2
<i>La Vie Municipale</i>	5
<i>La Vie de l'Ecole</i>	11
<i>La Vie des Associations</i>	12
<i>En Bref</i>	16
<i>La page des capsortiens</i>	39
<i>Informations Pratiques</i>	42
<i>Bien Vivre à Chassors</i>	44



VOTRE MAIRIE CHANGE DE VISAGE.

Nous tenons à **féliciter** nos 2 agents communaux pour leur sérieux et la qualité de leur travail.

Mairie de Chassors

Route de Jarnac

16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

mairie.chassors@wanadoo.fr



Chers Capsortiens,

La cérémonie des vœux de bonne année n'ayant pas pu avoir lieu cette année pour cause de crise sanitaire, je voudrais vous les présenter à nouveau, que chacun soit très vigilant pour passer au mieux 2021 car ce virus peut hélas toucher tout le monde.

L'année 2020 qui vient de se terminer fut épouvantable tant sur le plan sanitaire qu'économique. Malheureusement ce n'est pas fini.

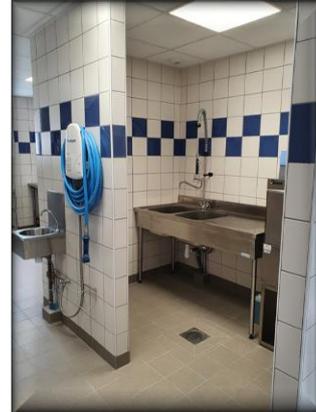
Nous avons eu un premier confinement très dur qui a vu nos écoles fermées puis une reprise au mois de mai en demi-teinte ; rien de bon pour nos élèves. J'ose espérer qu'un jour nous verrons le bout du tunnel avec l'arrivée du vaccin ; mais malgré tout cela, la commune a continué à travailler.

Je voudrais en profiter pour remercier le personnel qui n'a jamais failli à son travail avec parfois des conditions difficiles.

Les travaux prévus au budget 2020 ont été tous réalisés, non sans crainte parfois.

Les plus importants étaient ceux de la salle polyvalente. Il aura fallu environ 6 mois pour tout faire malgré des retards de fournitures pour certains artisans mais malgré tous les soucis, le résultat est là. Nous retrouvons une salle très lumineuse avec un très beau point de vue sur les vignes qui est représentatif de notre commune à majorité viticole. Une cuisine équipée très fonctionnelle avec tout le matériel nécessaire, des sanitaires et un local de rangement. La salle est aussi équipée de la climatisation, un confort supplémentaire pour l'été.





Les extérieurs ont été refaits, massif et enrobé ; je suis sûr que les capsortiens apprécieront cet endroit pour leurs fêtes de famille.



Nous avons poursuivi à l'école où portes de service et volets côté cuisine ont été changés, et la peinture refaite sur quelques portes.

Des travaux d'eaux pluviales ont été réalisés sur différents points de la commune, sur la RD 158 route de Julienne, à GUITRES chemin de la Mare, à LUCHAC Place de la Croix et route de Sigogne.

Et en voirie, le hameau du Maine Blanc a vu toutes ses rues refaites en enrobé avec bordures pour renforcement des virages.

Nous sommes en ce moment en train de paysager le devant de la Mairie avec un muret en pierre où les lettres « Mairie de CHASSORS » vont apparaître bientôt au-dessus d'un éclairage. Pour ces travaux, que ce soit le plan paysager et la construction du mur, ce sont les deux agents techniques qui les ont réalisés. Je les félicite pour leur excellent travail et leur courage.

La commission Patrimoine poursuit ses travaux dans le cimetière : engazonnement et semis de fleurs entre tombes. Une seconde fontaine à eau a vu le jour, bientôt des bancs seront posés dans le milieu du cimetière pour que les personnes puissent se reposer si elles le désirent.

Beaucoup de ces travaux sont réalisés par les conseillers et je les en remercie.

Pour ce qui est des achats : nous avons fait l'acquisition de bâtiments rue du Levant appartenant à Monsieur ABELARD qui vont nous servir pour stocker du matériel afin de désencombrer les ateliers à côté de la Mairie.



Le bâtiment de la zone artisanale s'est transformé en un local pour l'association de chasse et un local de stockage pour l'association des parents d'élèves.

Concernant les achats pour les services techniques nous avons fait l'acquisition d'un aspirateur à feuilles qui s'avère très pratique et permet un gain de temps pour les agents.

Concernant les associations, elles subissent toutes les restrictions dues à la crise sanitaire et sont réduites à ne plus rien pouvoir faire.

La salle des fêtes étant toujours fermée, nous espérons tous que sa réouverture se fera le plus rapidement possible ; ce qui redonnerait un peu de vie à notre commune.

Pour les travaux de la traversée de LUCHAC, je vous en parlerai plus longuement au prochain écho car nous sommes au tout début du projet. Pour l'instant, nous sommes en attente des retours de nos demandes de subventions qui nous aiguilleront sur la suite à donner à ces travaux.

Tout ce que je peux vous dire c'est que ce sont d'énormes travaux qui dureront environ un an. Je voudrais dire aux riverains que ce chantier va entraîner une grosse perturbation pour eux, même si tout sera mis en place pour soulager ces désagréments ; je compte beaucoup sur la compréhension de chacun.

Pour les incivilités, l'indulgence a trop duré, je dis : STOP ! Vous pourrez lire l'article dans les pages suivantes qui vous donnera une idée sur notre réflexion. Mais croyez-moi, je regrette toujours d'en arriver là, ce sont des investissements dont on pourrait se passer si chaque citoyen était respectueux.

Malgré les conditions difficiles, je vous souhaite de passer une bonne année ; en espérant, si cela est possible, vous retrouver pour l'inauguration de la salle polyvalente.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Dans cette rubrique « La Vie Municipale », une synthèse des sujets abordés lors des conseils municipaux vous est présentée. Vous pouvez consulter l'intégralité des procès-verbaux de séance soit sur le site internet, soit dans les vitrines d'affichage de la mairie.



Depuis le mois d'octobre le conseil municipal s'est réuni à 3 reprises.

1. Séance du 15 octobre 2020

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Jérémy AUMONT ; Nathalie DAUNAS ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE ; Laurence LANCERON ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Jacques LOUGEZ ; Théo MORILLON ; Monique PARTHENAY (secrétaire de séance) ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusée ayant donné procuration : Nathalie CHANTEREAU à Patrick LAFARGE

Excusée : Laëtitia FRANCK PRUDENZANO

2. Séance du 19 novembre 2020

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Jérémy AUMONT ; Nathalie CHANTEREAU ; Nathalie DAUNAS ; Laëtitia FRANCK PRUDENZANO ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Jacques LOUGEZ ; Théo MORILLON ; Monique PARTHENAY ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusée ayant donné procuration : Laurence LANCERON à Patrick LAFARGE

3. Séance du 17 décembre 2020

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Jérémy AUMONT ; Nathalie CHANTEREAU ; Nathalie DAUNAS ; Laëtitia FRANCK PRUDENZANO ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE ; Laurence LANCERON (secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Jacques LOUGEZ ; Théo MORILLON ; Monique PARTHENAY ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

TRAVAUX

1 – Projet d'aménagement de la RD 15 à LUCHAC

Monsieur le maire propose de commencer à travailler sur le projet majeur du mandat, à savoir l'aménagement de la RD 15, Route de Sigogne, avec enfouissement des réseaux. Le tracé du projet commencera du carrefour de la RD 22 et la RD 15 et finira avant la Place de la Croix en englobant les Arnauds, soit 540 m linéaire + les Arnauds. Le bureau d'étude, A2I, qui a réalisé les deux premiers chantiers de LUCHAC puis GUITRES sur la RD 22 estime à 550 000 € le coût approximatif des travaux, hors effacement des réseaux.

Le Conseil approuve le lancement du projet d'aménagement de la RD 15 à l'unanimité.

2 – Point sur l'avancement de la réhabilitation des lagunes par Grand-Cognac

Monsieur le maire fait le point sur l'avancement de l'étude pour la réhabilitation des lagunes menée par la communauté d'agglomération de GRAND COGNAC. Le cabinet d'étude propose 3 solutions :

- Regrouper et réhabiliter les 2 lagunes sur celle des 6 chemins,
- Construire une nouvelle lagune sur un nouveau site,
- Construire une lagune commune SIGOGNE / CHASSORS.

La solution à privilégier dépendra du foncier que les deux communes ont à proposer.

Il explique qu'en plus du coût de construction d'une lagune, s'ajoute le coût exorbitant pour refaire les canalisations qui sont en mauvais, voire très mauvais état, en fonction des tronçons.

3– Présentation du projet d'aménagement Espaces Verts devant la Mairie

- Nathalie DAUNAS présente au conseil le projet d'aménagement de l'espace végétalisé situé devant la mairie et à réaliser par l'agent technique.
- Le projet prévoit une partie engazonnée et une partie en galets avec différents végétaux, autour d'un muret en pierre indiquant le nom de la commune.
- Le conseil donne un accord de principe, dans l'attente du chiffrage des fournitures.

4- Mesures diverses concernant la sécurité

Bruno GAUTIER présente un bilan de la Commission de sécurité du 21 novembre. La commission a étudié quelques zones accidentogènes à GUITRES et CHASSORS :

1 - Rue de la Cadois : en partant de la RD 194, il y a 4 intersections sur la rue de la Cadois dont trois sont dangereuses :

- Angle rue de la Cadois - Rue du Parc
- Angle rue de la Cadois - Chemin Vert
- Angle rue de la Cadois – Rue Traversière

La commission propose d'abaisser la vitesse à 30 km, et de poser des panneaux d'intersection indiquant la priorité à droite.

Il propose également de poser des panneaux STOP sur la rue de la Cadois à la hauteur de la rue Traversière et à la hauteur de la rue du Parc dans les deux sens. Les panneaux STOP vont être posés et des marquages au sol réalisés.

2 - Rue du Buisson : la vitesse sur la RD 156 étant à 70 km/h, la priorité à droite pour la rue du Buisson n'est pas respectée et reste donc dangereuse. Bruno GAUTIER rappelle que la pose d'un miroir a été refusée par le Département. La commission propose de mettre un panneau STOP rue du Buisson. Le Conseil approuve la proposition.

5 – Demande au Département d'un panneau STOP sur la RD22 à l'angle de la rue de Guîtres

Monsieur le maire rappelle au conseil que pendant l'aménagement de la RD22 à GUITRES le Département était défavorable aux panneaux STOP au bénéfice des priorités à droite. Force est de constater que les priorités à droite ne sont pas respectées, et donc accidentogènes. Par conséquent, monsieur le maire propose au Conseil de poser un panneau STOP sur la RD22 à l'angle de la rue de Guîtres. De plus, un STOP permettrait de casser la vitesse sur la RD22 ; les limitations de vitesse n'étant pas non plus respectées.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité

6 – Chapelle de Luchac-Aménagement des abords

Monsieur le maire a reçu une demande d'un administré pour aménager le contour de la Chapelle à LUCHAC : empêcher les voitures de stationner au bord de la Chapelle, installer un banc, disposer un projecteur en direction de la Chapelle. Le conseil est favorable à cette demande et va étudier les possibilités d'aménagement au budget 2021.

AFFAIRES FINANCIERES

1 – Proposition de révision de la taxe d'aménagement

Monsieur le maire explique au Conseil que la taxe d'aménagement redevable par les administrés lorsqu'ils créent de la surface habitable est fixé à 1 % depuis plusieurs années. Cette taxe, à la discrétion des communes, peut varier de 1 à 4 %.

Monsieur le maire propose d'augmenter à 2 % la taxe d'aménagement.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents

2 – Prise en charge des frais de déplacement professionnel et de formation du personnel et des élus

Monsieur le maire propose au Conseil que le personnel et les élus qui partent en formation ou en déplacement professionnel soient remboursés de leur frais de déplacement à hauteur des montants fixés par décret pour toute la durée du mandat.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents.

3 – Convention et tarification pour la location de la salle des six chemins à la MFR

Monsieur le maire explique au Conseil que la MFR de TRIAC-LAUTRAIT, à la recherche de salles pour ses sessions de formation, souhaiterait disposer de la salle des 6 chemins. Monsieur le maire propose de passer une convention de mise à disposition de ladite salle pour la période du 23 novembre 2020 au 31 décembre 2021, moyennant la somme de 15 € par journée d'occupation.

Le Conseil approuve la proposition et autorise monsieur le maire à signer la convention avec la MFR.

4 – Proposition d'acquisition d'un terrain à LUCHAC, route de Sigogne

Monsieur le maire explique au conseil qu'une parcelle bâtie à l'angle de la route de Sigogne et la rue des Vergers est à vendre : cadastrée section A n° 654 d'une superficie de 128 m². Après discussion avec la propriétaire, cette dernière serait vendeuse pour la somme de 27 000 €.
Il propose de l'acquérir et de l'intégrer au projet d'aménagement de la RD 15.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A 654 pour un montant de 27 000 €.

5 -- Retard de livraison dans le chantier de la salle polyvalente

La société HOMNIA a fourni les menuiseries avec plusieurs semaines de retard. Elle doit donc s'acquitter de pénalités de retard. Monsieur le maire demande au conseil si la Municipalité réclame ou non lesdites pénalités de retard qui s'élèvent à 1 200 €. Le Conseil est favorable au versement des pénalités de retard à l'unanimité moins une abstention.

6 – Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux de construction en régie d'un muret devant la Mairie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les travaux de construction d'un muret sur l'îlot devant la mairie sont effectués par les agents municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'imputer directement à la section d'investissement (Opération 72) les achats des fournitures nécessaires à ces travaux.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1-- Nomination d'un correspondant défense et d'un référent Calitom

Correspondant Défense : Monsieur le maire propose Jean-Jacques LOUGEZ..
Réfèrent CALITOM: Monsieur le maire propose Pierre LEVEQUE.
Propositions entérinées.

2 – Délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le maire explique que la communauté d'agglomération de Grand Cognac est devenue compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020.

Grand Cognac souhaite laisser son exercice à la commune dans un objectif de bonne administration.

Dans ce but, Grand Cognac propose de signer une convention de délégation de compétence pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

La communauté d'agglomération s'engage à verser à la commune une somme forfaitaire annuelle de 4 408 € au titre du fonctionnement et 8 816 € au titre de l'investissement pour compenser la baisse de l'attribution de compensation.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la délégation et autorise monsieur le maire à signer la convention.

3 – Avis sur le rapport de la CLECT : Gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le maire propose au Conseil d'approuver le rapport de la CLECT qui a été communiqué sur la délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Grand Cognac estime le montant annuel de l'exercice de la compétence à 4 € pour le fonctionnement et 8 € pour l'investissement par habitant.

Le Conseil approuve le rapport de la CLECT du 1er octobre 2020 à l'unanimité des présents,

4 – Proposition de motion sur le SCOT de la Région de Cognac

Nathalie DAUNAS explique au Conseil que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification qui a pour objet d'organiser de manière cohérente le territoire, visant à construire son avenir pour les 20 prochaines années. L'enjeu réside dans l'atteinte d'un équilibre entre le développement du territoire nécessaire à la satisfaction des besoins actuels et à venir, et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce document d'urbanisme est complémentaire du PLUI à une échelle différente : il englobe les territoires de Grand Cognac et du Rouillacais.

Nathalie DAUNAS liste les grands axes du SCOT, notamment l'organisation de l'équilibre entre les différents espaces du territoire (zones à urbaniser / espaces viticoles), le but étant de valoriser les hectares du viticole sans réduire l'espace à urbaniser.

Or l'Etat demande à réduire encore plus les surfaces urbanisables. Nathalie Daunas propose donc de voter une motion visant à soutenir le SCOT de la région de Cognac, tel qu'il est présenté.

Le Conseil soutient la motion concernant le SCOT de la région de Cognac à l'unanimité des présents.

5 – Communication du rapport d'activités 2019 de Grand Cognac Communauté d'agglomération

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil s'ils ont tous pris connaissance du rapport d'activités pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de Grand Cognac qui leur a été communiqué.

L'ensemble des membres du conseil déclare en avoir pris acte.

6 – Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet

Monsieur le maire explique que l'agent chargé de l'entretien des bâtiments de l'école est également en charge de la surveillance de la cantine. Il propose d'intégrer les heures de cantine à son temps de travail, soit passer de 12 h hebdomadaires annualisées à 16 h hebdomadaires annualisées.

Le Conseil approuve à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-Une concertation sur le fonctionnement de l'école et des activités périscolaires est organisé le lundi 26 octobre 2020 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les parents sont invités à venir échanger sur ces sujets avec Jean-Maurice SABATER, conseiller municipal en charge des écoles

-Monsieur le maire propose d'offrir le repas de Noël du 17 décembre 2020 aux enfants comme l'an passé. Le Conseil approuve la proposition.

-Une machine à pains a été installée comme prévu sur la plateforme de l'ancienne cabine téléphonique, à côté de la Mairie. Elle est en cours de raccordement

-Plantations au cimetière : travail avec la Fredon pour éviter les mauvaises herbes, engazonnement (pelouse mycorisée dont l'avantage est une tonte moins fréquente et plus résistante à la chaleur), plantes vivaces et couvre-sol. Le but étant d'arriver au zéro désherbage en janvier 2022.

Nathalie DAUNAS présente au conseil les évolutions des travaux réalisés dans le cimetière ces dernières années.

Une procédure de reprise de concessions devrait être lancée l'an prochain sur les tombes les plus délabrées.

-Voirie : Monsieur le maire a été informé de problèmes de stationnement récurrents sur l'impasse du Pigeonnier, empêchant ainsi les véhicules d'accéder dans l'impasse. Lors d'une intervention, un véhicule de premiers secours du SDIS n'a pas pu approcher du lieu d'intervention. Monsieur le maire propose d'interdire le stationnement dans l'impasse avec soit la pose d'un panneau, soit un marquage au sol comme cela avait été fait dans l'impasse de Spicheren. Le Conseil approuve la proposition.

-L'une des équipes de foot souhaite la pose de projecteurs sur l'un des pylônes du stade ; Monsieur le maire a demandé un devis au SDEG : 2 200 € à la charge de la commune. Le conseil approuve la proposition pour le budget 2021.

-L'antenne GASPARD va être installée au stade, sur le pylône du fond, comme prévu sous l'ancien mandat.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE !



En décembre, les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2 ont fini le cycle natation à l'X'eau. Ils ont tous beaucoup appris et maintenant, plus personne n'a peur de l'eau !

Décembre, c'est aussi le mois de... NOËL !

Cette année, le Père Noël n'est pas venu « en vrai » à l'école. Il est âgé, il faut le protéger... Mais il a quand même laissé de nombreux cadeaux au pied de chaque sapin dans les classes. Des jeux, des livres, tout un tas de choses qui permettront aux enfants de bien s'amuser et d'apprendre ensemble.



Madame Pradeau est venue conter une belle histoire aux enfants de la classe Maternelle et aux CP/CE1 : le rêve du petit Caribou. Un goûter a été offert à tous par l'association des parents d'élèves.

Pour 2021, de nouvelles activités devraient commencer :

- une réflexion sur « Consommer autrement » dans la classe des CE2/CM1/CM2
- un projet « théâtre d'ombres » dans la même classe
- un projet « Jardiner au naturel » pour les CP/CE1.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHASSORS (A.P.E)



Comme chaque année, notre association continue d'organiser des événements afin de récupérer des fonds pour notre école et améliorer le quotidien des enfants.

Les projets déjà réalisés au cours de cette année scolaire :

- Notre traditionnelle vente de chrysanthèmes à la Toussaint qui a remporté un vif succès,
- La vente de gourdes et boules de Noël personnalisées,
- La vente de sapins (nous avons déploré quelques problèmes de qualité et le nécessaire a été fait auprès des personnes lésées afin de trouver des solutions, merci de votre compréhension),
- La remise des cadeaux de Noël aux classes de l'école ainsi qu'à la garderie.

Les projets à venir de l'association :

- Participer au financement et accompagner les projets des maîtresses,
- Investir dans du matériel dédié aux enfants dans la cour,
- Investir dans du matériel pour la kermesse.

L'association, dans un contexte sanitaire difficile a dû s'adapter et modifier ses projets. Nous restons toutefois très mobilisés car les besoins de notre école et le soutien à notre équipe pédagogique sont notre priorité.

Prenez soin de vous.

AMITIE CHASSORS SPICHEREN

Quelques mots pour vous donner des nouvelles de l'association.

Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas pu fêter le Beaujolais Nouveau comme cela se fait tous les ans avec notre soirée Entrecôte-Beaujolais ainsi que notre 2ème Marché de Noël. Et tout ça à cause de ce satané virus.

On aurait pu penser que l'année 2021 serait meilleure, mais pas du tout, ça continue, le virus est toujours là et il a même invité ses cousins « les variants anglais, sud-africain et brésilien et peut-être d'autres que l'on ne connaît pas encore !!! »

Cette année, nous devions recevoir nos Amis Spicherois pour le week-end de l'Ascension et nous nous en faisons une joie. Mais malheureusement, avec toute cette incertitude, nous avons décidé de reporter cette rencontre à une date ultérieure (Si tout va bien, ce sera pour le week-end de l'Ascension 2022).

Nous remercions les personnes qui nous avaient répondu favorablement à notre demande concernant l'accueil à leur domicile de nos amis Spicherois.

Laissons faire le temps en espérant que les mois à venir seront plus cléments. Dans l'attente de vous revoir bientôt, prenez soin de vous et de votre famille.

Nicole et le bureau de l'Association Amitié Chassors Spicheren

LA CAGOUILLE SPORTIVE DE CHASSORS

Voici une image bien triste. Celle d'un terrain vide qui n'a pas vu de joueurs ni de supporters depuis le 25 Octobre 2020.



Bien sûr les entraînements sont possibles. Lors de l'annonce du couvre-feu à 20 heures, la séance a été avancée à 18h mais il faut avouer que cela était difficile pour les joueurs d'être disponibles pendant ce créneau. Par contre la seconde annonce, celle du couvre-feu à 18h a mis un terme à l'idée de pouvoir s'entraîner en semaine. Une suggestion pour se remettre en forme le dimanche a été évoquée au sein du club mais maintenant les intempéries nous jouent des mauvais tours.

La crise sanitaire a donc stoppé brutalement l'accès à nos traditionnels matchs du dimanche sans avoir une éventuelle date de reprise. La FFF et le District sont unanimes seules les annonces gouvernementales pourront nous donner un espoir de nous retrouver autour de ce terrain municipal de Chassors.

Évidemment, la santé avant tout mais quand même la compétition nous manque, vous nous manquez.

Espérons avoir un avenir proche bien meilleur.

En attendant de pouvoir vous retrouver, prenez bien soin de vous et de vos proches.

CUSCA-16 (REF J.O. W162002074)



Le Club d'Utilisation Sportif du Chien d'Arrêt à dû ralentir son activité face à la crise sanitaire de la COVID-19, sur les six manifestations prévues seulement deux se sont déroulées. La première prévue à CHASSORS en Février 2020 fut annulée mais heureusement celle du 08 Aout 2020 à SALLES DE VILLEFAGNAN nous a permis de rassembler 60 participants en pleine nature en respectant les distances sociales et celle du 22 Août 2020 sur la commune voisine de REPARSAC dans les mêmes conditions avec autant de participants rencontra un franc succès. Mais c'est avec beaucoup de regret que nous nous sommes vus contraints d'annuler **Les rencontres St Hubert** sur la commune de PUYREAUX tout comme le premier concours officiel de notre association (Field-trial d'automne) prévu sur les communes du PAYS D'AUGE où nous avons un bon nombre d'excellents chiens et dresseurs professionnels inscrits venant des différentes régions de France, cela reste encourageant pour l'avenir.

Sur le plan des résultats sportifs en Field-trial d'Automne de la part de nos membres, une belle moisson en début de saison dans les betteraves du Nord de la France suivi d'excellents résultats dans les Landes pour nos trialisants puis la saison c'est clôturée début Novembre pour la raison que nous connaissons tous.

Il est à noter que la municipalité de CHASSORS que nous remercions, nous a octroyé le terrain de ball-trap pour faire de l'éducation canine et des entraînements en vue des compétitions de nos chiens mais là aussi nous avons respecté les règles sanitaires.

Vivement que le ciel commence à s'éclaircir avec l'arrivée d'un vaccin qui pourrait permettre à l'Humanité d'échapper à cette menace en ce début d'année 2021.

MEILLEURS VŒUX.

Le président.

JEAN-LOUIS VIAUD



AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS



Manifestations

à venir...

Aucune manifestation n'est prévue à ce jour, calendrier à prévoir en fonction de l'évolution de la pandémie et des règles sanitaires.



« *Foutu Covid - 19...* »

Cette nouvelle saison de chasse a vu le jour avec le spectre du Covid-19 planer au-dessus de notre activité. Les politiques y ont vu un moyen de freiner l'évolution de l'épidémie avec, comme seul argument, un certain esprit de solidarité envers les autres populations confinées. De fait, la chasse au petit gibier a été fermée au mois de novembre. Paradoxalement, et afin de réguler la population du gros gibier, les battues ont été permises dans le strict respect des règles sanitaires. A croire que la chasse au petit gibier représente un réel danger dans l'évolution de cette pandémie. Bref, nous avons tous fait preuve de respect envers ces nouvelles règles et nous en remercions ici toutes les personnes qui s'y sont pliées.

Ce confinement et cette interdiction de chasse ont fortement pénalisé les éleveurs de petit gibier. En effet plusieurs sociétés de chasse et chasses gardées ont dû annuler les lâchers et les journées de chasse privées. Afin de combler ce manque à gagner, les éleveurs ont fait une demande en préfecture afin de pouvoir prolonger la chasse de la perdrix et du faisan courant février. Cette prolongation autorisée jusqu'au 20 février, est bien sûr laissée au libre arbitre de chaque société de chasse. Pour l'association de chasse de Chassors, nous comprenons bien sûr, le désarroi de notre éleveur, mais en tenant compte, d'une part, que tout le gibier commandé en début de saison a été lâché et que d'autre part, nous n'avons pas de recettes, il nous a paru raisonnable de ne pas d'effectuer de lâchers supplémentaires et donc, de maintenir la date de fermeture au 31 janvier.

Bilan des prélèvements effectués cette saison

Renards : 2

Chevreuils : 1

Sangliers : 5

Lièvres : 31



LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : UNE CEREMONIE EN PETIT COMITE



Pas de public. Un seul porte-drapeau.

Conformément aux dispositions gouvernementales consécutives à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée en tout petit comité, à 11 heures 30.

Seuls Patrick Lafarge (Maire de Chassors), Eric Verger (2^{ème} Adjoint), Stéphanie Lacoste (3^{ème} adjointe), Jean-Maurice Sabater et Pierre Lévêque étaient présents à la cérémonie.

Le moment de recueillement a été marqué par la lecture du message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Ce texte commence ainsi :

C'était il y a un siècle. Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat."

Le texte se poursuit : "*Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un de ces Poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la victoire. Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu..."*

Rappelons que Grande Guerre fut effroyable, avec plus de 9 millions de soldats tués et 6,5 millions de blessés et d'invalides. Le pays a perdu 1,4 million d'hommes au combat. 13.000 Charentais sont tombés au champ d'honneur.

NOEL A LA CANTINE ET A LA GARDERIE !



Comme l'an passé, la municipalité a souhaité offrir le repas de Noël à tous les enfants de l'école le jeudi 17 décembre.

Rien de changé ou presque. L'équipe périscolaire s'est investie afin que ce traditionnel repas de Noël ait lieu, table décorée, sapin coloré et beaucoup de bonnes choses à déguster !

Une tartine de mousse de canard très appréciée, un filet mignon accompagné de ses pommes noisette et haricots verts et arrive le dessert...plein de mignardises ! Les assiettes ont été vidées en très peu de temps.

Pour que ce repas soit encore plus inoubliable, les enfants sont repartis avec un ballotin de chocolats.







Crise sanitaire oblige ; la visite du Père Noël n'a pu être organisée cette année. Mais il a pu déposer à Isabelle, l'ATSEM, des cadeaux à mettre au pied du sapin pour les enfants de la garderie. C'était avec impatience et le sourire aux lèvres que chaque bambin a pu ouvrir un paquet et découvrir : des jeux de société, des livres, des jeux de construction, ... Tous ravis, ils ont pu profiter de ces nouveaux jeux juste après.



LA CHAPELLE DE LUCHAC, PAROISSE DE CHASSORS



Il serait tentant de rattacher la chapelle de Luchac à la famille des chapelles frairiennes, telles qu'il en existait dans des temps plus anciens, aux 17^{ème} et 18^{ème} siècle par exemple. A cette époque en effet, les chapelles dites frairiennes, bâties parfois à plusieurs kilomètres des églises, apparaissaient comme des centres religieux secondaires qui regroupaient les habitants des hameaux voisins et les accueillait fraternellement. Sans avoir à se déplacer très loin, ces fidèles pouvaient ainsi assister aux offices célébrés souvent par un chapelain et recevoir certains sacrements.

La chapelle de Luchac est apparue beaucoup plus tard et ne dépend pas de cette même origine. En effet, selon plusieurs documents collectés par Jean-Paul Duquerroy, elle résulte simplement de la volonté particulière de M. du Bouët du Portal, propriétaire d'un terrain de 338 m², qu'il proposa pour son implantation à l'entrée de Luchac. Certes, il ne fut pas le seul à s'impliquer dans le projet. La population y fut aussi associée dès le départ et participa à une souscription. Pour mémoire, 97 familles de Luchac, Villeneuve et Guîtres offrirent un don de 1 à 1000 francs de l'époque pour réaliser la construction « La générosité de quelques familles aisées et chrétiennes » fit le reste, si bien que le 15 octobre 1922 on décida de procéder à la pose de la première pierre. Dans l'assistance, aux côtés de l'abbé Pourageaud, curé de Chassors, on nota la présence des curés de Saint-Brice, Nercillac, Sainte-Sévère et Bréville, d'Abel Mauxion, maire de Chassors et de son conseil municipal.

Confiés à Francis Roy, entrepreneur à Jarnac, les travaux durèrent 36 mois et le 22 novembre 1925 lors d'une cérémonie inaugurale, la nouvelle chapelle fut bénie.

Quelques années plus tard, au-dessus du vitrail illuminant le chœur et dans un cadre de pierre exposé à tous les vents, une cloche prit place, afin de carillonner chaque événement : offices, baptêmes, mariages... Toujours en usage, elle est surmontée d'une croix inscrite dans un cercle, lequel cercle pourrait symboliquement représenter le soleil. Le soleil ou la lumière de l'évangile qui éclaire le monde.



Selon la tradition, cette cloche fut baptisée le 28 août 1932. Elle est en outre gravée d'inscriptions riches d'enseignements et relevés par Michel Béchade :

« J'ai été bénite par le chanoine Henri Brotier, vicaire général, l'an 1932, le 28 août. Chapelle de l'Immaculée Conception, de Luchac, paroisse de Chassors, M l'abbé Pourageaud étant curé, M Abel Mauxion maire, M Alphonse Asserin adjoint. J'ai eu pour parrain M Jacques Lafontaine et pour marraine Melle Marie Nicole du Bouët du Portal... » Et la cloche prit le nom de Jacqueline, Marie, Nicole, nom composé de la réunion des prénoms du parrain et de la marraine.

Une fiche technique retrouvée dans les ateliers Louis Bollée, fondeur de cloches à Orléans, indique que la cloche de Luchac pèse 46 kilos, qu'elle a un diamètre de 43 cms, qu'elle sonne en sol dièse, qu'il a fallu 15 jours pour la fabriquer et qu'elle dut coûter environ 6000 francs.

La chapelle, quant à elle, s'apprête à fêter, précisément l'an prochain, ses 100 ans... Une centenaire fringante et bien conservée, notamment grâce à une cure de rajeunissement dont elle a bénéficié en 1982 : renouvellement de l'autel et du mobilier, installation de l'électricité et du chauffage, rénovation des plâtres. Financement assuré par la tombola organisée à l'initiative du père Marc Prunier.



Aujourd'hui encore, la chapelle de Luchac ouvre ses portes pour la messe qui y est célébrée mensuellement par le frère Jean-François MONDY. Et, sauf en période de restrictions sanitaires, elle est assez spacieuse pour recevoir 70 fidèles dans sa nef aux murs baignés de lumière. Une coquille, symbole des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, sert de bénitier, tandis que la cuve baptismale, actuellement entreposée dans la sacristie, attend de reprendre sa vraie place. Le 8 décembre dernier enfin, l'entreprise MARTAUD est intervenue au niveau des plâtres du plafond et un nouveau chemin de croix a été installé. Il sera béni par le père Jean-François pendant le prochain carême.



Statues du Sacré-Cœur, de Sainte Thérèse de l'enfant Jésus, de Saint Joseph et de la Vierge Marie, fêtée le 8 décembre, à laquelle l'édifice est dédié.



Des habitants motivés veillent et se chargent bénévolement de maintenir les lieux propres et accueillants.

Si vous souhaitez visiter cette chapelle, une clé est à votre disposition chez madame Micheline Béchade ou chez madame Nanou O'Byrne.

REGLES DE BON VOISINAGE



On ne choisit pas ses voisins. C'est une relation qui nous unit pour le meilleur ou pour le pire. Une zone large et ambiguë, qui peut aller de l'indifférence à l'hostilité ou qui peut conduire à l'amitié. Leurs visages nous sont connus. On les croise et recroise presque quotidiennement. Ce sont des êtres familiers dont on ressent la présence mais qui pourtant ne sont ni tout à fait proches de nous, ni tout à fait loin. Quoiqu'il en soit, il est indispensable d'entretenir des relations de bon voisinage, car la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Pour vivre en harmonie, voici quelques réflexes à adopter :

- J'utilise mes outils de jardinage et bricolage à des heures raisonnables pour ne pas gêner le voisinage.
- Je taille les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies et/ou dépassant chez mes voisins.
- Durant la journée, je pense aux personnes qui travaillent à leur domicile, aux jeunes enfants et aux personnes âgées qui se reposent, aux malades qui ont besoin de tranquillité : je limite le son de ma télévision et de ma musique.
- Quand j'utilise mon barbecue, je prête attention à ce que les fumées et odeurs n'incommodent pas directement le voisinage.
- Je ne brûle rien dans mon jardin, c'est strictement interdit. Je me débarrasse de mes déchets verts en déchèterie.
- Dans tout le village, je roule à une vitesse modérée, afin de pouvoir réagir si un danger surgit.
- J'appelle la gendarmerie si je remarque quelque chose de suspect chez mes voisins en leur absence.
- Je m'occupe de mon animal et ne laisse pas porter atteinte à la tranquillité publique.
- Dans la rue, en présence ou non d'autres personnes, je tiens mon animal en laisse et je ramasse ses déjections

Lors de fréquents orages, des feuilles mortes ou gravats peuvent obturer les grilles d'évacuation d'eaux pluviales, provoquant l'inondation de votre sous-sol. Pour l'éviter, un simple coup de pelle de votre part peut suffire.

Vous avez des haies envahissantes en bordure de route ou trottoirs qui gênent la circulation, vous êtes responsables en cas d'accident. Merci de réaliser une taille régulière.

STOP AUX EXCES DE VITESSE

Depuis quelques mois, la mairie enregistre de nombreux témoignages sur les excès de vitesse à l'intérieur de nos villages mais aussi sur nos routes communales ou départementales. Les priorités à droite, les panneaux « stop » ne sont pas respectés. Ça suffit !

Notre sécurité est ainsi menacée par quelques individus inconscients !

Quelques véhicules ont déjà été signalés et la gendarmerie informée. La commission sécurité s'est aussi réunie pour apporter quelques modifications notamment au Six-chemins et dans Guîtres. Les contrôles de gendarmerie vont aussi s'amplifier dans les prochaines semaines, seule méthode efficace pour éradiquer ce fléau ! N'attendons pas une victime humaine pour réagir, il sera trop tard !

Des victimes, il y en a déjà...oui dans nos chers animaux de compagnie et en particulier les chats tués sur la route. Que ces chauffards prennent bien conscience des conséquences de leurs actes ! ...

A votre réflexion....

Pour rappel :

Le non-respect des règles de priorité dont la **priorité à droite**, le **non-respect de l'arrêt à un STOP** (glisser ou ne pas s'arrêter) entraînent des contraventions de classe 4. Les sanctions sont les suivantes : la perte de 4 points sur son permis. Amende forfaitaire de 135€.



VITESSE	RETRAIT	AMENDE FORFAITAIRE	SUSPENSION DU PERMIS
	1 Point	68€ / 135€	
	2 Points	135€	
	3 Points	135€	Jusqu'à 3 ANS
	4 Points	135€	Jusqu'à 3 ANS
	6 Points	Jusqu'à 1500€	Jusqu'à 3 ANS

INFORMATION MODIFICATION DE CIRCULATION



Des modifications de circulation vont intervenir dans les prochains jours rue de la Cadois à Guîtres afin de ralentir les véhicules qui prennent cette rue étroite pour une nationale mettant en danger la vie des riverains.

Délimitation de Zones « 30 »

Mise en place de panneaux « STOP »

Un panneau « STOP » a été installé sur la D22 en arrivant de JARNAC à l'intersection de la rue de Guîtres.

Merci de respecter ces nouvelles règles de circulation.

	30 km/h	50 km/h	70 km/h
CHANCES DE SURVIE	90 %	20 %	0 %
RISQUES D'ÊTRE TUÉ	10 %	80 %	100 %

INCIVILITE



De plus en plus de gens considèrent les conteneurs à verres comme une annexe de la déchèterie, en effet nous trouvons toutes sortes de déchets n'ayant rien à voir avec le verre (vieux meubles, pneus etc..).

Il faut savoir que cela a un coût pour la commune :

- Temps de nettoyage des employés municipaux
- Transport
- La commune paye au poids à la déchetterie

L'impact environnemental n'est pas négligeable, et ça représente un risque pour les usagers

Devant tant d'incivilités et afin que cela cesse, une enquête sera faite pour trouver les auteurs. Une étude sera lancée au sein du conseil municipal pour l'installation de caméras de surveillance. Les enregistrements et les résultats des investigations seront transmis à la gendarmerie pour action.

Les noms des contrevenants seront répertoriés en Mairie et affichés à la porte d'entrée.

Il est dommage d'en arriver là sachant que la déchèterie de Jarnac est proche et gratuite pour les particuliers

Le ramassage des poubelles a lieu très tôt le mercredi matin (entre 6h et 7h), pensez à sortir vos poubelles noires le mardi soir afin qu'elles ne traînent pas toute la journée (voir plus) devant votre domicile.

POUR INFORMATION



Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Sauvegarde Communal, la Municipalité doit recenser les capsortiens dépendant médicalement de l'électricité ; c'est-à-dire les personnes utilisant par exemple un lit médicalisé, un matelas à air médicalisé, une pompe à oxygène ou toute autre pompe médicamenteuse ou alimentaire électrique.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 ou mairie.chassors@wanadoo.fr

PEUT-ON VOYAGER AVEC UNE CARTE D'IDENTITE PERIMEE ?



La date de fin de validité de votre carte d'identité est dépassée ? Vous êtes sur le point de partir en vacances et vous n'avez pas le temps de la renouveler ?

En principe, nous sommes totalement libres de circuler au sein de l'espace Schengen sans avoir besoin de papier d'identité. Néanmoins, cette libre circulation s'applique uniquement pour les déplacements en voiture et non pour les voyages en avion, en train ou en bateau. Pour ces derniers, la présentation d'une pièce d'identité est souvent indispensable lors de l'embarquement. Depuis quelques années, la réglementation concernant la validité de la carte d'identité a connu de nombreuses modifications, au risque de provoquer quelques perturbations du côté des voyageurs.

Quelle est la durée de validité d'une carte d'identité ?

Sur le papier, c'est très clair. La carte d'identité nationale est valable pendant dix ans (les dates sont mentionnées sur cette dernière). En pratique, c'est bien plus complexe. Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de dix à quinze ans. Cette extension s'applique si et seulement si la carte a été délivrée à une personne majeure et si le bout de papier était encore valide le 1er janvier 2014. Ainsi, toute pièce d'identité périmée mais valable vous permettra de voyager sereinement dans l'espace Schengen. Dans le cas contraire, vous n'êtes pas concerné par ce prolongement et vous ne passerez pas les contrôles d'identité.

Où voyager avec une carte d'identité périmée à la validité prolongée ?

La loi française du 1er janvier 2014 n'est pas applicable dans tous les pays de l'espace Schengen. Certains d'entre eux ne reconnaissent pas la carte d'identité périmée et valable comme un document de voyage valide. C'est le cas pour la Norvège, la Belgique ou encore la Lituanie*. D'autres pays laissent les voyageurs dans le flou et ne se sont toujours pas prononcés (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède*). La Suisse, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg ou encore Malte*, quant à eux, ont officiellement confirmé qu'ils l'acceptaient comme document de voyage officiel.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Pour éviter tout désagrément à l'aéroport ou ailleurs, que ce soit sur le chemin aller ou retour, mieux vaut être prévoyant. Avant votre départ, consultez le site des Affaires étrangères pour vérifier si votre pays de destination accepte les CNI périmées mais valides d'après la loi 2014. Il est vivement recommandé de présenter la fiche d'information traduite, aux autorités étrangères, à télécharger directement sur le site du ministère de l'Intérieur. « Et si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser », préconise tout de même la place Beauvau.

Comment renouveler la carte d'identité ?

Sachez cependant qu'un **renouvellement anticipé de votre carte est possible** (décision du défenseur des droits du 21/12/2016). Pour ce faire, vous devez justifier votre intention d'aller dans un pays qui autorise ce document comme titre de voyage en présentant des pièces telles qu'un billet de transport, une réservation d'hébergement ou une attestation sur l'honneur.

Pour renouveler votre carte d'identité votre dossier doit comporter : deux photos d'identité, la carte périmée ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Le délai d'obtention de la nouvelle carte varie entre 3 et 6 semaines et le service est totalement gratuit.

** Source : site internet diplomatie.gouv.fr*

PASSEPORT, CARTE GRISE... QUELS SONT LES DELAIS D'OBTENTION ?

Si l'un ou plusieurs de vos papiers officiels (passeport, carte d'identité, permis de conduire, carte grise, etc.) doivent être refaits, car ils arrivent à date d'expiration (ou parce qu'ils ont été volés), pensez bien à anticiper vos démarches. Car en ce moment en France, les délais d'obtention de ces papiers sont particulièrement longs. En effet, alors que la dématérialisation des démarches administratives se poursuit au sein du service public et devrait concerner l'ensemble des formalités à l'horizon de l'année 2022, le recours aux téléprocédures n'a pas résolu les problèmes de délais trop importants souvent reprochés à l'administration française.

Cette dématérialisation du service public permet tout de même de faire désormais notre demande de renouvellement de papiers officiels directement sur Internet pour le permis de conduire et la carte grise (via le site <https://ants.gouv.fr>), et donc de gagner du temps sur cette première étape du processus. En revanche, en ce qui concerne le renouvellement du passeport et de la carte d'identité, le téléservice de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) du gouvernement n'accepte qu'une pré-demande en ligne, et le particulier doit toujours se déplacer en mairie afin de se présenter physiquement et amener les pièces justificatives demandées. De plus, une fois la demande faite, l'attente pour recevoir ses nouveaux papiers est très longue quel que soit le type de papier à renouveler.

S'il est difficile de donner des délais d'obtention parfaitement précis (ceux-ci pouvant être différents selon les préfectures, selon le type de papier demandé et selon la période à laquelle la demande ou la pré-demande est faite), les délais moyens, qui prennent en compte l'instruction du dossier, la fabrication des papiers et leur livraison en mairie, sont à titre indicatif de :

- 48 heures pour une carte grise,
- 28 jours (soit 4 semaines) pour le passeport,
- 28 jours pour la carte nationale d'identité,
- 3 semaines pour le permis de conduire.



PARTICIPER A LA VIE DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



La commission « communication » organise un concours de photos sur le thème : « **nos villages au printemps** ».

Les plus belles photos paraîtront dans le prochain écho de Chassors. Nous tenons d'ores et déjà à vous remercier pour votre participation.

Voici notre règlement :

1/ Conditions de participation

Ce concours est organisé par la mairie de Chassors et s'adresse à deux catégories de participants : une catégorie adulte et une catégorie jeunesse, la limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 16 ans (chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur). Le concours est réservé aux habitants de la commune et la participation est gratuite.

Les photographies présentées pourront être en couleur ou noir et blanc. Les photos doivent représenter nos villages au printemps et donc avoir été prises à partir du 21 mars 2021.

2/ Conditions de transmission des images :

Les candidats transmettent à la mairie un fichier numérique format « jpeg » (nommé prénom nom âge et village), à l'adresse mail : photoschassors@gmail.com.

Date limite d'envoi des images le 05 juin 2021.

3/ Droits photographiques :

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite dans le domaine de sa communication (tout support). Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné. Ils garantissent également posséder les autorisations de droit à l'image concernant les éventuelles personnes figurant sur leurs photographies.

4/ Conditions de sélection :

Les photos seront soumises de façon anonyme au vote du jury, composé des élus de la commission « communication ». Les membres du jury ne peuvent participer au concours. Les plus belles photos de nos villages en rapport avec le thème paraîtront dans l'écho de Chassors du mois de juin avec le nom des auteurs et pourront aussi être utilisées sur le site Internet de la commune.

5/ Responsabilité :

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours.

A LA MFR DE TRIAC-LAUTRAIT ON Y FAIT QUOI ?

La MFR de Triac-Lautrait loue depuis septembre 2020 la salle des six chemins au sein de la commune de Chassors.

Suite à son accroissement d'activité et à une forte demande dans la formation CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Ouvrier Qualifié de l'Exploitation Viticole, le centre de formation a souhaité se rapprocher du territoire et notamment de l'un de ses plateaux techniques qui se trouve sur la commune afin de dispenser cette formation professionnelle.

L'occasion pour la MFR et la mairie de Chassors de créer un partenariat territorial.

Rappelons que la MFR de Triac-Lautrait est un centre de formation par alternance et apprentissage qui propose des formations de la 4ème au Bac Pro' dans le domaine des métiers verts.

Une large offre de formations existe aussi pour les adultes en recherche de gain de compétences dans le domaine de la viticulture.

Tout renseignement au 0545353771 ou par mail mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr

Site internet : www.mfrtriac-lautrait.fr



Groupe de stagiaires en contrat de professionnalisation (CQP Ouvrier Qualifié de l'Exploitation Viticole).

CALENDRIER CALITOM (SACS NOIRS ET JAUNES)

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
lun 01	lun 01	jeu 01	sam 01	mar 01	jeu 01	dim 01	mer 01	ven 01	lun 01	mer 01
mar 02	mar 02	ven 02	dim 02	mer 02	ven 02	lun 02	jeu 02	sam 02	mar 02	jeu 02
mer 03	mer 03	sam 03	lun 03	jeu 03	sam 03	mar 03	ven 03	dim 03	mer 03	ven 03
jeu 04	jeu 04	dim 04	mar 04	ven 04	dim 04	mer 04	sam 04	lun 04	jeu 04	sam 04
ven 05	ven 05	lun 05	mer 05	sam 05	lun 05	jeu 05	dim 05	mar 05	ven 05	dim 05
sam 06	sam 06	mar 06	jeu 06	dim 06	mar 06	ven 06	lun 06	mer 06	sam 06	lun 06
dim 07	dim 07	mer 07	ven 07	lun 07	mer 07	sam 07	mar 07	jeu 07	dim 07	mar 07
lun 08	lun 08	jeu 08	sam 08	mar 08	jeu 08	dim 08	mer 08	ven 08	lun 08	mer 08
mar 09	mar 09	ven 09	dim 09	mer 09	ven 09	lun 09	jeu 09	sam 09	mar 09	jeu 09
mer 10	mer 10	sam 10	lun 10	jeu 10	sam 10	mar 10	ven 10	dim 10	mer 10	ven 10
jeu 11	jeu 11	dim 11	mar 11	ven 11	dim 11	mer 11	sam 11	lun 11	jeu 11	sam 11
ven 12	ven 12	lun 12	mer 12	sam 12	lun 12	jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	dim 12
sam 13	sam 13	mar 13	jeu 13	dim 13	mar 13	ven 13	lun 13	mer 13	sam 13	lun 13
dim 14	dim 14	mer 14	ven 14	lun 14	mer 14	sam 14	mar 14	jeu 14	dim 14	mar 14
lun 15	lun 15	jeu 15	sam 15	mar 15	jeu 15	dim 15	mer 15	ven 15	lun 15	mer 15
mar 16	mar 16	ven 16	dim 16	mer 16	ven 16	lun 16	jeu 16	sam 16	mar 16	jeu 16
mer 17	mer 17	sam 17	lun 17	jeu 17	sam 17	mar 17	ven 17	dim 17	mer 17	ven 17
jeu 18	jeu 18	dim 18	mar 18	ven 18	dim 18	mer 18	sam 18	lun 18	jeu 18	sam 18
ven 19	ven 19	lun 19	mer 19	sam 19	lun 19	jeu 19	dim 19	mar 19	ven 19	dim 19
sam 20	sam 20	mar 20	jeu 20	dim 20	mar 20	ven 20	lun 20	mer 20	sam 20	lun 20
dim 21	dim 21	mer 21	ven 21	lun 21	mer 21	sam 21	mar 21	jeu 21	dim 21	mar 21
lun 22	lun 22	jeu 22	sam 22	mar 22	jeu 22	dim 22	mer 22	ven 22	lun 22	mer 22
mar 23	mar 23	ven 23	dim 23	mer 23	ven 23	lun 23	jeu 23	sam 23	mar 23	jeu 23
mer 24	mer 24	sam 24	lun 24	jeu 24	sam 24	mar 24	ven 24	dim 24	mer 24	ven 24
jeu 25	jeu 25	dim 25	mar 25	ven 25	dim 25	mer 25	sam 25	lun 25	jeu 25	sam 25
ven 26	ven 26	lun 26	mer 26	sam 26	lun 26	jeu 26	dim 26	mar 26	ven 26	dim 26
sam 27	sam 27	mar 27	jeu 27	dim 27	mar 27	ven 27	lun 27	mer 27	sam 27	lun 27
dim 28	dim 28	mer 28	ven 28	lun 28	mer 28	sam 28	mar 28	jeu 28	dim 28	mar 28
	lun 29	jeu 29	sam 29	mar 29	jeu 29	dim 29	mer 29	ven 29	lun 29	mer 29
	mar 30	ven 30	dim 30	mer 30	ven 30	lun 30	jeu 30	sam 30	mar 30	jeu 30
	mer 31		lun 31		sam 31	mar 31		dim 31		ven 31

POUR VOTRE INFORMATION

BON À SAVOIR QUAND ON VIENT EN DÉCHÈTERIE



Avant de venir en déchèterie, **trier** ses déchets par catégorie



Arriver maximum **10 min** avant la fermeture de la déchèterie



Demander et respecter les conseils de l'agent **avant de vider**



Le rôle de l'agent n'est pas de décharger les déchets. Les usagers doivent le faire et être accompagné **si nécessaire**



Volume maximum **2m³ par jour** d'encombrants par foyer



Volume maximum **60 litres par jour** de déchets toxiques par foyer



La récupération d'objets ou de matériaux est **interdite** sur le site de la déchèterie

POUR LES PROFESSIONNELS



Se munir de son **badge d'accès**



Accès aux déchèteries uniquement du **lundi au vendredi**

Sites de Châteaubernard et Vars fermés aux professionnels

✓ EN CAS DE MANQUEMENT

- **Le non-respect du règlement** autorise Calitom à interdire l'accès d'une personne sur site
- **Respect et attitude courtoise** indispensables à l'égard des agents. Toute incivilité est passible de poursuites pénales.

ET POUR ÉVITER LE COVID ?



Port de **masque obligatoire**



Respecter le **1 mètre** de distance minimum



Venir muni de gants et de vos **outils** pour décharger et nettoyer ce qui pourrait tomber

ATTENTION AUX CHARGEURS DE SMARTPHONES



Parfois, **les chargeurs de téléphones portables** restent branchés toute la journée, même quand ils ne servent pas. Une enquête menée par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir révèle que **cette pratique peut être dangereuse**. Des chargeurs « alternatifs » vendus sur les marchés et sites de vente en ligne et qui coûtent moins cher que ceux fournis par la marque du smartphone cumulent risques d'incendie, chocs électriques ou blessures corporelles.

CES RISQUES INSOUÇONNÉS



Chocs électriques

Une isolation imparfaite entre l'entrée et la sortie du chargeur fait courir un risque d'électrisation. Le passage d'un courant électrique dans le corps humain peut endommager les organes et les tissus.



Départ de feu

Le mauvais assemblage des composants électriques, ou leur piètre qualité, peut causer un court-circuit, et donc un incendie.



Blessures corporelles

Un chargeur très bas de gamme est composé de deux morceaux (le corps et la partie qui soutient les broches) souvent mal assemblés. Un coup de pied ou d'aspirateur peut faire apparaître des parties dangereuses.

RECHARGEZ SANS SOUCI VOTRE SMARTPHONE

- **Ne le mettez pas en charge la nuit** et, surtout, évitez de le poser sous votre couette ou sur un tapis.
- **Ne laissez pas le chargeur branché** sur le secteur lorsque vous ne l'utilisez pas.
- **Privilégiez plusieurs recharges** de courte durée plutôt que des cycles de charge complets d'une batterie vide.
- **Préférez le chargeur d'origine** de votre smartphone, il fournit le bon courant (tension, intensité). Sachez que tous les chargeurs ne sont pas compatibles avec tous les appareils (manette de jeu, enceinte Bluetooth), car chacun requiert une puissance électrique propre.
- **Utilisez sans crainte le chargeur de votre tablette**. Le port USB d'un chargeur délivre toujours une tension de 5V, c'est la norme. Quant à son intensité, elle varie (1A, 2A, etc.) mais le téléphone ne « puisera » que ce dont il a besoin. À l'inverse, recharger une tablette qui exige 2A avec un chargeur 1A risque de prendre du temps.

TRUCS, ASTUCES & BONS PLANS



Fraicheur préservée :

Vos légumes frais ne flétriront pas si vous les placez dans un sac en papier en compagnie d'un gros crouton de pain, avant de les mettre dans le réfrigérateur.

Repassage facilité :

Il suffit de glisser un sac en papier dans les jambes des pantalons et les manches de chemises pour éviter les mauvais plis en cours de repassage.

Bouchon dompté :

Si vous peinez à ouvrir une bouteille de vin, enveloppez le goulot dans un linge chaud pendant quelques minutes et le bouchon sortira alors sans se casser.

Citron anti-grumeaux :

Il suffit d'ajouter 5 à 10 gouttes de jus de citron dans vos sauces épaisses « maison » pour éviter les grumeaux et gagner au passage une délicieuse note acidulée.

Alléger une pâte Brisée maison :

Remplacer le beurre par un jaune d'œuf mélangé avec un peu de yaourt pour obtenir une pâte Brisée plus légère.

Noir ravivé :

Vos vêtements en coton noir se sont ternis au fil des lavages ? Ajoutez un verre de bière à l'eau de rinçage et ils retrouveront tout leur éclat.

Fleurs séchées bien colorées :

Vaporisez vos bouquets de fleurs et feuillages séchés avec de la laque pour cheveux, pour conserver leurs jolies couleurs et les préserver de la poussière.

Plaques à induction nickel :

Mélangez quelques gouttes de liquide vaisselle avec du vinaigre blanc et de l'eau très chaude pour donner un bon coup de propre à votre plaque à induction. Frottez puis essuyez avec un chiffon doux.

LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE RECRUTE TOUTE L'ANNEE



CANDIDATS

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI AGRICOLE ?
CDI - CDD - SAISONNIER



Contactez l'équipe de l'ANEFA Charente !

Son rôle est de

Recruter - conseiller - orienter - informer - promouvoir

SERVICE GRATUIT !

05.45.61.90.37

anefa-charente@anefa.org

charente@anefa.org

www.lagriculture-recrute.org



La Bourse de l'emploi de l'ANEFA est un service gratuit à destination des candidats et des employeurs.

Vous recherchez un emploi en production agricole ?

L'espace candidats propose des offres d'emploi (CDI, CDD, contrat professionnel et contrat d'apprentissage...), avec la possibilité de déposer son cv en ligne.

Vous recrutez des salariés agricoles ?

L'espace employeurs donne la possibilité aux recruteurs de déposer leurs offres d'emploi et d'accéder à toutes les demandes des candidats à l'emploi agricole.

Les atouts du service Bourse de l'emploi, sont :

- des gestionnaires de proximité à disposition sur tout le territoire national,
- une réponse rapide aux besoins des demandeurs d'emplois et employeurs,
- une connaissance pointue des acteurs et du contexte local,
- une culture des métiers agricoles, permettant de définir précisément les profils de poste.

LA MAISON DES SERVICES PUBLICS A JARNAC VIENT D'OUVRIR

(Un lieu unique pour répondre aux besoins des usagers dans leurs démarches)

Deux personnes sont là pour renseigner, informer et orienter les gens vers le bon interlocuteur et le cas échéant les aider dans leurs démarches par le biais d'une mise en relation avec l'organisme concerné ou d'un coup de main informatique pour se connecter et obtenir l'information sur internet.



France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**



FRANCE SERVICES JARNAC

**16 RUE DOGLIANI
16200 JARNAC
05 86 19 00 30**

Horaires d'ouverture

lundi.....		14 h - 17 h
mardi.....	9 h - 12 h	14 h - 19 h
mercredi.....	9 h - 12 h	
jeudi.....		14 h - 17 h
vendredi.....	9 h - 17 h	
samedi.....	9 h - 12 h	
	1er samedi de chaque mois	



BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr

2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.

3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.

4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».

5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**

 J'ai entre 16 et 25 ans

 Je m'inscris en quelques clics

 Je m'informe de A à Z

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SUITE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

ETAT CIVIL

Naissance :

MOUZE Norah	le 28 octobre 2020	LUCHAC
DUMONT Nyna	le 30 octobre 2020	GUÎTRES
BOUCHAUD Nohé	le 14 novembre 2020	GUÎTRES
DEFOULOUNOUX Louise	le 14 novembre 2020	VILLENEUVE
SAUTS Liam	le 13 décembre 2020	LE BOURG

Mariage :

Sandrine DELPLANQUE et Mickaël MAQUART	le 24 octobre 2020	LE BOURG
---	--------------------	----------

Décès :

MARIE Joël	le 10 octobre 2020	LE BOURG
BOISSARD Mireille	le 3 novembre 2020	LE BOURG
FOUCHER Hélène	le 6 novembre 2020	VILLENEUVE
MARTAUD Joël	le 10 novembre 2020	VILLENEUVE

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr

La Commission communication.

COIFFURE ET MAQUILLAGE A DOMICILE (ANGELIQUE JAMOT)

weelova
L'ESPRIT SOIFFURE

ZAO
essence of nature

Angitia
*Coiffure et Maquillage
à domicile*

Pour tout premier RDV
-5€
sur votre Forfait Couleur

Coiffure à domicile avec des produits organiques de qualité
Ateliers maquillage Bio *

07 67 42 58 97

Du Lundi au samedi
9h30-18h
(Fermé le Mercredi)

www.coiffure-maquillage.com

  @angitia.wedding

(*Dès que les conditions liées au Covid le permettront)

ANASTASIA PET SITTER « L'AMIE DES ANIMAUX » A VOTRE SERVICE ».

Vous partez en week-end, en vacances, ou vous devez vous absenter pour une autre raison ?

Vous ne pouvez pas emmener votre compagnon ?

Vous êtes absent longtemps pendant vos journées de travail ?

Avec ANASTASIA PET SITTER vous pouvez partir l'esprit tranquille.



J'ai une vraie passion pour les animaux et je leur donne beaucoup d'amour. Vous pouvez partir l'esprit tranquille et me laisser m'occuper d'eux. Ils recevront toute l'affection et l'attention dont ils ont besoin. Je prendrai soin de vos animaux de compagnie comme si c'était les miens.

Je peux accueillir votre animal à la maison mais si vous le désirez, je peux aussi me déplacer jusqu'à chez vous, que ce soit pour quelques jours ou pour quelques heures.

Vous pouvez compter sur moi, votre animal de compagnie recevra beaucoup d'amour et d'attention pendant votre absence.

N'hésitez pas à consulter mon site : <https://anastasiaberthomme.wixsite.com/website>

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

CLEMENTINE FERRET – CONSEILLERE AKEO



Clémentine Ferret
Conseillère Akeo

- Cosmétiques spécifiques.
- Vitamines & compléments alimentaires
- Lingerie homme & femme
- Textiles aux infrarouges
- Soins du corps et du visage
 - Thé & café
- Alimentation intelligente
- Produits d'entretien concentrés & responsable
- Téléphonie

Présentation des gammes sur rendez-vous à votre domicile .

66.57.23.61 Siret : 888 294 279 00011

LES CADETS DE LA GENDARMERIE NATIONALE



Depuis Juillet 2020, le Département de la Charente compte une nouvelle association : **L'association des cadets de la Gendarmerie Nationale du département de la Charente.** Celle-ci propose aux jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 18 ans, une formation scolaire et militaire afin de :

- Développer leur esprit citoyen autour de projets collectifs,
- Faire découvrir la Gendarmerie Nationale,
- Renforcer le lien Armée-Nation,
- Les initier aux métiers de l'institution et ses valeurs.

Au cours du Service National Universel (SNU), les jeunes ont la possibilité d'effectuer une mission d'intérêt général sur une période de deux semaines.

Au programme :

- Soutien scolaire pour une meilleure réussite aux examens,
- Activités militaires : maîtrise sans arme de l'adversaire, tir réduit, course d'orientation, secourisme, ...
- Activités physiques : course à pied, renforcement musculaire, dépassement de soi, ...
- Cours didactiques : histoire de la gendarmerie, déontologie du gendarme, ordre public, ...

Pour les jeunes intéressés par le métier de gendarme, un suivi de 2 ans est ensuite réalisable.

Tout donateur, sponsor, mécène est le bienvenu afin d'accueillir et former les cadets du Département dans les meilleures conditions. L'association vous propose une mise en valeur sur ses réseaux sociaux (18k abonnés sur Facebook), ses communiqués de presse et lors de la formation des cadets.

Votre contact auprès de l'association :
Monsieur Jean-Jacques LOUGEZ, Président
Chef d'escadron dans la réserve citoyenne de la
Gendarmerie Nationale
Tél : 07 89 60 30 14
Mail : cadet16@regend16.fr



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

M A R S	En raison du Coronavirus, aucune manifestation n'est programmée à la date de rédaction de ce numéro
A V R I L	En raison du Coronavirus, aucune manifestation n'est programmée à la date de rédaction de ce numéro
M A I	<p> La mairie :</p> <p>Cérémonie du 08 mai à 11 h 30 devant le monument aux morts.</p>
J U I N	En raison du Coronavirus, aucune manifestation n'est programmée à la date de rédaction de ce numéro

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale

Location Salle des Fêtes

- Fermée en raison de l'épidémie du coronavirus.

PRET TABLES ET CHAISES :

La demande doit en être faite au secrétariat de la Mairie au moins 48h à l'avance (nombre de tables et bancs limité).

Le retrait se fait le vendredi matin et la réintégration le lundi avant 12h (sur rendez-vous).

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi :
9h-12h et 14h-18 h



En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒Pompiers 18

⇒Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.



Le week-end ou les jours fériés un élu (Maire ou Adjoint) est de permanence et joignable uniquement en cas d'urgence au **07 87 33 42 83**.

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 -

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Juin 2021.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin mai 2021) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 560 exemplaires

